



# Guide de la demande de logement social (2021)

## Guichet d'accueil, d'information et d'enregistrement de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie  
ZAE Le Soleil Levant  
CS 63669 – Givrand  
85806 SAINT GILLES CROIX DE VIE Cedex

**02 51 55 55 55**

[logementsocial@payssaintgilles.fr](mailto:logementsocial@payssaintgilles.fr)

### ***Horaires***

*Lundi au jeudi : 9h à 12h30 et 14h à 17h*

*Vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 16h30*

## SOMMAIRE

De quoi est constitué un dossier de demande de logement social ?	page 3
Qui peut prétendre à un logement social ?	page 3
Où retirer ? Où déposer ma demande ?	page 4
Quels documents attestent l'enregistrement de ma demande ?	page 4
Quelle est la durée de ma demande ?	page 4
Comment modifier et renouveler ma demande de logement ?	page 4
Qui a accès à ma demande de logement ?	page 5
Lorsqu'un logement social se libère ...	page 5
Un droit à l'information	page 5
Annexes	page 7
<ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire de demande de logement social</li><li>• Notice explicative pour compléter le formulaire</li><li>• Liste des pièces justificatives à fournir</li><li>• Les lieux d'accueil et d'information</li><li>• Les bailleurs sociaux vendéens</li><li>• Modèle d'attestation d'enregistrement</li><li>• Modèle de la fiche demandeur remise lors d'un rendez-vous</li></ul>	

## De quoi est constitué un dossier de demande de logement social ?

- du formulaire Cerfa n°14069\*04 à compléter,
- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) pour toutes les personnes majeures présentes dans le foyer,
- de votre numéro de Sécurité Sociale,
- des **2** derniers avis d'imposition ou de non-imposition pour toutes les personnes majeures présentes dans le foyer.

## Qui peut prétendre à un logement social ?

- les personnes de nationalité française ou titulaire d'une carte de séjour en cours de validité,
- les personnes ne dépassant pas les niveaux de ressources suivants :

PLAFONDS DE RESSOURCES 2021			
Composition du ménage	Modes de financement du logement social		
	PLAI Prêt Locatif Aidé d'Intégration	PLUS Prêt Locatif à Usage Social	PLS Prêt Locatif Social
1 pers. seule	11 531 €	20 966 €	27 256 €
2 pers. sans pers. à charge (hors jeunes ménages)	16 800 €	27 998 €	36 397 €
3 pers. <b>ou</b> 1 pers. seule avec 1 pers. à charge <b>ou</b> jeune ménage sans pers. à charge	20 203 €	33 670 €	43 771 €
4 pers. <b>ou</b> 1 pers. seule avec 2 pers. à charge	22 479 €	40 648 €	52 842 €
5 pers. <b>ou</b> 1 pers. seule avec 3 pers. à charge	26 300 €	47 818 €	61 163 €
6 pers. <b>ou</b> 1 pers. seule avec 4 pers. à charge	29 641 €	53 891 €	70 058 €
Par personne supplémentaire	+ 3 306 €	+ 6,011 €	+ 7 814 €

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour un logement HLM (Hors Paris et Ile de France)  
(Arrêté du 28 décembre 2017)

Les plafonds de ressources sont fixés en fonction des critères suivants :

- le mode de financement utilisé pour la construction ou la rénovation du logement,
- la localisation du logement,
- la situation familiale du demandeur.

## Où retirer un dossier de demande de logement ? Où déposer ma demande ?

Par courrier, par mail ou directement sur internet :

- sur [www.demandelogement85.fr](http://www.demandelogement85.fr),
- au guichet d'accueil, d'information et d'enregistrement de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ([logementsocial@payssaintgilles.fr](mailto:logementsocial@payssaintgilles.fr) / coordonnées voir 1<sup>ère</sup> page),
- auprès des lieux d'accueil et d'information des mairies (voir page 14),
- auprès des bailleurs sociaux vendéens (voir page 16).

## Quels documents attestent l'enregistrement de ma demande ?

- **une attestation d'enregistrement** vous est adressée par mail ou par courrier postal (envoi postal chaque mardi). Elle indique **votre numéro d'enregistrement unique départemental**.
- **une fiche demandeur** détaillée, vous est adressée par mail ou par courrier postal, avec votre attestation d'enregistrement (envoi postal chaque mardi). Ce document est à déposer auprès des mairies des communes souhaitées.
- lors de rendez-vous à un guichet d'accueil, l'attestation et la fiche demandeur peuvent vous être remises (voir annexes coordonnées).

**ATTENTION :** En communiquant votre **adresse mail**, tous les documents vous seront transmis par voie électronique : courrier d'enregistrement, courrier de renouvellement, proposition de logement.

## Quelle est la durée de ma demande ?

Votre demande est valable **1 an**.

Un mois avant la date anniversaire de l'enregistrement de votre demande de logement social, vous recevrez un courrier ou un mail demandant la confirmation du renouvellement de votre demande.

## Comment modifier et renouveler ma demande de logement ?

Si vous êtes toujours à la recherche d'un logement, vous pouvez modifier ou renouveler votre demande à tout moment :

- sur [www.demandelogement85.fr](http://www.demandelogement85.fr),
- par courrier ou par mail ([logementsocial@payssaintgilles.fr](mailto:logementsocial@payssaintgilles.fr)) adressé au guichet d'enregistrement de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
- par courrier ou par mail adressé aux bailleurs sociaux vendéens (voir coordonnées page 19),
- sur rendez-vous auprès d'un guichet d'enregistrement.

Dès l'enregistrement du renouvellement de votre demande, une attestation de confirmation vous est envoyée, par mail ou par voie postale.

## Qui a accès à ma demande de logement ?

Une fois votre demande complétée et déposée, elle est enregistrée sur le fichier partagé départemental géré par l'ensemble des organismes d'habitat social et leurs partenaires.

Aussi l'ensemble des bailleurs sociaux de la Vendée (Vendée Habitat, Vendée Logement, ICF, Oryon, Podéliha), les collectivités territoriales et la Préfecture pourront accéder à votre dossier.

## Lorsqu'un logement social se libère ...

### **Les bailleurs vous contactent directement** **Il n'est pas utile de relancer !**

Lorsqu'un bailleur dispose d'un logement correspondant à votre recherche, il vous contacte par téléphone et vous demande de compléter votre dossier avec les pièces justificatives, si besoin (*voir en annexe*).

Pour chaque bailleur, une Commission d'Attribution du Logement (CAL) est décisionnaire pour l'affectation des logements. Elle est composée de :

- 6 membres du Conseil d'administration, dont un représentant des locataires,
- 1 représentant de la commune où se situe le logement,
- 1 représentant de l'État.

Lorsqu'une proposition de logement vous est faite, vous pouvez :

- l'accepter et votre demande de logement sera annulée par le bailleur,
- la refuser et votre dossier de demande sera conservé jusqu'à sa date de renouvellement.

## Un droit à l'information

Le guichet d'enregistrement de la Communauté de Communes, peut vous transmettre les informations suivantes :

- le parc existant,
- les critères de priorité applicables,
- les critères de priorité pour une attribution (selon les communes).



# ANNEXES

## Formulaire de demande de logement social



MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

### Demande de logement social

Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation

À remplir à l'encre noire et en lettres majuscules en s'aidant de la notice



N°14069\*04

Pour faire une demande de logement social :

- vous pouvez enregistrer en ligne **votre demande sur le site** [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)
- vous pouvez remplir ce formulaire et le déposer auprès d'un guichet

L'enregistrement de votre demande est un droit. La seule condition est la fourniture de la copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité (photocopie ou scan).

**Les champs suivis d'une étoile (\*) doivent obligatoirement être remplis.**



Cadre réservé au service

Date de dépôt au guichet

#### Votre demande

Il s'agit :

D'une première demande

Du renouvellement d'une demande en cours

D'une modification d'une demande en cours

Si vous avez déjà une demande en cours, indiquez votre numéro unique d'enregistrement

A1

#### Vos coordonnées

Monsieur  Madame

Nom de naissance\*

Nom d'usage (si différent)

Prénoms\*

Date de naissance\*

Nationalité\*  Française  Union européenne  Hors Union européenne

Votre numéro de sécurité sociale\* A2

Téléphone domicile ou professionnel

Téléphone portable

Mail personnel

Mail d'une personne ou d'une structure vous aidant dans les démarches

Acceptez-vous de recevoir des informations : par mail ?  Oui  Non par SMS ?  Oui  Non

#### Adresse du logement où vous vivez actuellement

Numéro Voie

Lieu-dit

Bâtiment Escalier Étage Appartement

Complément d'adresse

Code postal Ville

Pays

Si vous êtes hébergé, personne ou structure hébergeante

#### Adresse à laquelle le courrier doit vous être envoyé (si cette adresse est différente)

Numéro Voie

Lieu-dit

Bâtiment Escalier Étage Appartement

Complément d'adresse

Code postal Ville

Pays

Si vous êtes hébergé ou domicilié, personne ou structure à qui envoyer un courrier



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ministère chargé du Logement

## NOTICE EXPLICATIVE pour remplir le formulaire de demande de logement social



N° 51423#04

Les ASSOCIATIONS qui font une demande de logement en vue de le sous-louer doivent renseigner uniquement les rubriques :  
Page 1 : « votre demande », nom, adresse du domicile, téléphone, mail  
Page 7 : « le logement que vous recherchez »

### Informations générales

- Si vous remplissez votre demande de logement social à la main, vous devez écrire en lettres majuscules avec **un stylo noir sur tout le document**, votre écriture doit être facile à lire et vous devez répondre à toutes les questions.
- Vous pouvez déposer le document de demande de logement social auprès d'un guichet c'est-à-dire, un organisme HLM ou une mairie (vous trouverez la liste des guichets en vous rendant sur le site internet suivant : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>, à la rubrique « Offres par commune ».
- Vous pouvez également remplir votre demande de logement social directement sur internet sur le site : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr). Les mêmes questions vous seront posées directement sur le site internet.

- **Il est important de renseigner l'ensemble des rubriques du formulaire pour faciliter l'examen de votre demande. N'oubliez pas de tenir à jour ces informations en cas de modification de votre situation**

- Pour enregistrer votre demande de logement social, vous devez également fournir la photocopie ou le scan d'une pièce d'identité, par exemple votre carte d'identité, votre passeport.
  - Si vous êtes de nationalité étrangère et que vous n'avez pas la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Suisse, vous devez fournir une photocopie ou un scan :
    - de votre titre de séjour ;
    - ou d'un récépissé de la demande de renouvellement de votre titre de séjour ;
    - ou d'un récépissé au titre d'une demande d'asile d'une durée de 1 mois renouvelable.
- Un récépissé est un document écrit donné par une administration.



## Liste des pièces justificatives

### Justificatifs obligatoires :

- pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) pour chacune des personnes majeures à loger ; le cas échéant, jugement de tutelle ou de curatelle ;
- pour les enfants mineurs** : livret de famille ou acte de naissance ;
- les 2 derniers avis d'imposition** ou de non-imposition recto-verso (N-1, N-2) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement ;  
Tout justificatif d'origine étrangère, doit être traduit en français et converti en euro.

Justificatifs complémentaires : Certaines pièces complémentaires sont à fournir à chaque étude de votre dossier.

### Situation familiale :

- marié(e)** : livret de famille ou document équivalent certifiant le mariage ;
- veuf (ve)** : certificat de décès ou livret de famille ;
- PACS** : attestation d'enregistrement du PACS ;
- enfant attendu** : certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines ;
- divorcé(e) ou séparé(e)** : extrait du jugement, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS ;
- célibataire ou concubinage** : pas de justificatif demandé.

### Situation professionnelle :

- étudiant** : carte d'étudiant ;
- apprenti** : contrat de travail ;
- autre** : toute pièce établissant la situation indiquée.

### Montant des ressources mensuelles :

Tout document justifiant des revenus perçus : si disponible, dernier avis d'imposition reçu pour les personnes appelées à vivre dans le logement ;

- salarié en CDI** : bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur ;
- salarié en CDD, stage ou intérim** : bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur ou toute pièce établissant la situation indiquée ;
- artisan, commerçant, prof. libérale** : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration ;
- apprenti** : justificatifs de ressources ;
- chômage** : avis de paiement pour allocation retour à l'emploi ;
- retraite ou pension d'invalidité ou réversion** : notification de pension ;
- allocation d'aide au retour à l'emploi** : avis de paiement ;
- ASSEDIC** : avis de paiement ;
- pension d'invalidité** : notification de pension ;
- indemnités journalières** : bulletin de la sécurité sociale ;
- pensions alimentaires** : extrait de jugement ou autre document démontrant la perception de la pension ;
- prestations sociales et familiales (AAH, AF, PAJE, CF, ASF...)** : attestation ou notification CAF ou MSA ;  
**Pour le RSA** : attestation de fin de droit, rejet ou enregistrement ;
- étudiant boursier** : avis d'attribution de bourse.

### Logement actuel :

- locataire** : bail, quittance ou attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers

et charges ;

- hébergé chez ses parents, enfants, particulier** : attestation de la personne qui héberge ;
- en structure d'hébergement, logement-foyer** : attestation de la structure d'hébergement ou gestionnaire du logement-foyer ;
- camping, hôtel** : reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ;
- sans-abri** : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ;
- propriétaire** : acte de propriété, plan de financement.

**Motif de votre demande :**

- sans logement** : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement ;
- logement non décent** : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement ;
- logement insalubre ou dangereux** : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la CAF ou de la MSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité remédiable ou irrémédiable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble ;
- local impropre à l'habitation** : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation ;
- logement repris ou mis en vente par son propriétaire** : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail ;
- procédure d'expulsion** : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux ;
- violences familiales** : ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou dépôt de plainte ;
- coût du logement trop élevé** : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement ;
- handicap** : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale ;
- raisons de santé** : certificat médical ;
- divorce, séparation** : jugement de divorce ou séparation ou déclaration de rupture de PACS ; ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou autorisation de résidence séparée ;
- regroupement familial** : attestation de dépôt de demande de regroupement familial ;
- assistant maternel ou familial** : agrément ;
- mutation professionnelle** : attestation de l'employeur actuel ou futur ;
- accédant à la propriété en difficulté** : plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés ;
- rapprochement du lieu de travail** : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur.

*(arrêté du 24 juillet 2013 relatif au formulaire de demande de logement locatif social)*

## Les lieux d'accueil et d'information

### Mairie de l'Aiguillon sur Vie

CCAS (sur rendez-vous)  
20 rue de l'Église  
85220 L'AIGUILLON SUR VIE  
02 51 22 80 52  
accueil@laiguillon-survie.fr  
**Horaires**  
Lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h  
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi 8h à 17h15

### Mairie de Brem sur Mer

CCAS  
Place du 18 juin 1940  
85470 BREM SUR MER  
02 51 90 55 16  
mairie@brem-sur-mer.fr  
**Horaires**  
Lundi au vendredi : 9h à 12h et 13h à 17h  
Fermé le jeudi après-midi et le samedi

### Mairie de Brétignolles sur Mer

CCAS (sur rendez-vous)  
6 avenue de la Plage  
BP 24  
85470 BRÉTIGNOLLES SUR MER  
02 51 22 46 00  
mairie@bretignollessurmer.fr  
**Horaires**  
Lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et 14h à 17h30  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois de 9h à 12h

### Mairie de la Chaize Giraud

CCAS  
Place de la Mairie  
85220 LA CHAIZE GIRAUD  
02 51 22 96 37  
secretariatgeneral@lachaizegiraud.fr  
**Horaires**  
Lundi : 14h à 18h  
Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30  
Fermé le jeudi

### Mairie de Coëx

CCAS  
9 rue Jean Mermoz  
85220 COËX  
02 28 10 32 32  
mairiedecoex@orange.fr  
**Horaires**  
Lundi, mercredi et vendredi : 9h à 12h et 16h à 18h  
Mardi et jeudi : 9h à 12h  
Au mois d'août : lundi au vendredi 9h à 12h

### Mairie de Commequiers

CCAS  
Place du 8 mai - BP 2  
85220 COMMEQUIERS  
02 51 54 80 56  
accueil@commequiers.com  
**Horaires**  
Lundi, mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30 et 16h à 18h  
Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30  
Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois : 9h à 12h

### Mairie du Fenouiller

CCAS  
Rue du Centre  
85800 LE FENOULLER  
02 51 55 09 99  
mairie.lefenouiller@orange.fr  
**Horaires**  
Lundi au jeudi : 8h45 à 12h15 et 13h30 à 17h  
Vendredi : 8h45 à 16h30 (sans interruption)

### Mairie de Givrand

CCAS  
5 rue du Bourg  
85800 GIVRAND  
02 51 55 13 31  
mairie.givrand.85@wanadoo.fr  
**Horaires**  
Lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h  
Fermé le jeudi après-midi

### Mairie de Landevieille

CCAS  
Rue du Presbytère  
85220 LANDEVIEILLE  
02 51 22 49 22  
mairie.landevieille@orange.fr  
**Horaires**  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h à 18h  
Fermé le mercredi

### Mairie de Notre Dame de Riez

CCAS  
2 rue du Ligneron  
85270 NOTRE DAME DE RIEZ  
02 51 55 14 15  
mairie.nd.riez@wanadoo.fr  
**Horaires**  
Lundi et mercredi : 9h à 12h30  
Mardi et jeudi : 9h à 12h30 et 14h à 17h  
Vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 18h30

### Mairie de Saint Gilles Croix de Vie

### Mairie de Saint Hilaire de Riez

CCAS  
2 rue de l'Ancienne Poste  
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE  
Mairie au 02 51 55 79 79  
CCAS au 02 51 55 79 71  
ccas@mairie-saintgillescroixdevie.fr

**Horaires**

*Lundi au vendredi : 8h45 à 12h30 et 13h30 à 17h30*

*Le vendredi fermeture à 16h30*

CCAS  
Place de l'Église - BP 49  
85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ  
02 51 59 94 00  
ccas@sainthilairederiez.fr

**Horaires**

*Lundi : 9h à 12h30 et 13h45 à 16h 30*

*Mardi au vendredi : 9h à 12h30 et 13h45 à 17h15*

**Mairie de Saint Maixent sur Vie**

CCAS  
Place de l'Église  
85220 SAINT MAIXENT SUR VIE  
02 51 55 27 83  
mairie@stmaixentsurvie.fr

**Horaires**

*Lundi au jeudi : 9h à 12h30*

*Vendredi : 13h30 à 18h45*

**Mairie de Saint Révérend**

CCAS  
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
85220 SAINT RÉVÉREND  
02 51 54 61 11  
accueil@mairie-saintreverend.fr

**Horaires**

*Lundi au Jeudi : 8h30 à 12h30*

*Vendredi : 14h à 18h30*

## Les bailleurs sociaux vendéens

### Vendée Habitat

#### Siège social

Les Petites Bazinières  
28 rue Benjamin Franklin – CS 60045  
85002 LA ROCHE SUR YON Cedex  
02 51 09 85 85  
contact@vendeehabitat.fr

#### Horaires

Lundi au vendredi : 8h à 12h et 13h à 17h  
Vendredi fermeture à 16h

#### Agence Littoral

Résidence Flandrine de Nassau  
130 rue Printanière  
85100 LES SABLES D'OLONNE  
02 51 96 85 60  
agence-littoral@vendeehabitat.fr

#### Horaires

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et 14h à 17h  
Vendredi fermeture à 16h  
Sur rendez-vous les après-midis

### Vendée Logement

#### Siège social

6 rue du Maréchal Foch  
CS 80109  
85003 LA ROCHE SUR YON  
02 51 45 23 00  
contact@cie-logement.fr

#### Horaires

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h

#### Agence Littoral

Rue du Pinay  
85340 OLONNE SUR MER  
02 51 45 23 01

#### Horaires :

Lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30  
Mardi : 8h30 à 12h  
Mardi après-midi et jeudi sur rendez-vous

#### Agence Marais

42 rue Carnot  
85300 CHALLANS  
02 51 45 23 93

#### Horaires

Lundi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30  
Mardi : 8h30 à 12h  
Mardi après-midi et jeudi sur rendez-vous

### ICF Habitat Val de Loire Bretagne

17 allée Baco  
44000 NANTES  
02 40 89 03 89

#### Horaires

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

### ORYON

92 boulevard Gaston Defferre  
CS 30 737  
85018 LA ROCHE SUR YON cedex  
02 51 37 23 08

#### Horaires

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h  
Vendredi fermeture à 17h

**Siège social**

Bâtiment Aubance  
13 rue Bouché Thomas  
49000 ANGERS  
02 41 68 77 22  
contact@podeliha.fr

**Horaires**

*Lundi au vendredi : 9 h à 12h30  
et 13h30 à 17 h  
Vendredi : fermeture à 16h30*

**Accueil clientèle**

125 boulevard des Belges  
85036 LA ROCHE SUR YON  
02 51 36 59 48

**Horaires**

*Mardi, mercredi : 9h à 12h  
Jeudi, vendredi : 14h à 17h*

**Accueil clientèle**

7 rue de Beauval  
49000 ANGERS  
02 41 68 77 00  
contact@podeliha.fr

**Horaires**

*Lundi au vendredi : 9 h à 12h30 et 13h30 à 17 h*

## L'attestation d'enregistrement

085

# DEMANDE DE LOGEMENT

En Vendée

Emetteur : Le gestionnaire territorial

M. :

85270 ST HILAIRE DE RIEZ

Le

**Objet :** Demande de logement - **Attestation d'enregistrement**

**Numéro départemental unique :**

**Date du dernier renouvellement : A renouveler au plus tard le :**

**Identifiant saisie en ligne :**

Monsieur,

Vous venez de constituer ou de modifier un dossier en vue d'obtenir un logement locatif.

Votre demande, enregistrée le \_\_\_\_\_ sous le numéro **085(** \_\_\_\_\_ rappeler dans toute correspondance), est valable **pour une durée de 12 mois** et a été transmise aux bailleurs sociaux de la Vendée dont la liste figure au verso ainsi que sur le site [www.demandelogement85.fr](http://www.demandelogement85.fr). Pendant cette période, **l'ensemble des bailleurs sociaux** va rechercher un logement locatif correspondant à votre demande et vous informera dès qu'une possibilité de vous donner satisfaction se présentera.

Pour vous apporter un meilleur service, **informez-nous par écrit** des changements **intervenant avant la date de votre renouvellement** (modification de votre situation familiale ou professionnelle, changement d'adresse, nouvel avis d'imposition ou annulation de votre demande) ou en vous connectant au site [www.demandelogement85.fr](http://www.demandelogement85.fr) à l'aide de l'identifiant ci-dessus.

Sur le site [www.demandelogement85.fr](http://www.demandelogement85.fr) et auprès des lieux d'enregistrement, d'accueil et d'information, vous pourrez consulter l'état d'avancement de votre dossier ainsi que les pièces susceptibles de vous être demandées dans le cadre de l'instruction de votre dossier.

Sans manifestation de votre part, **les bailleurs sociaux vous contacteront dans 11 mois pour le renouvellement de votre demande de logement**. Vous devrez alors indiquer si vous souhaitez maintenir votre demande. **Sans réponse de votre part, votre dossier sera annulé.**

Outre le non-renouvellement, les motifs de radiation de la demande prévus par la Loi sont les suivants : attribution d'un logement, rejet de la demande par l'organisme compétent, renonciation écrite de la part du demandeur, absence de réponse du demandeur à un courrier envoyé à la dernière adresse connue.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le gestionnaire territorial

Commission de médiation : le recours amiable auprès de la commission de médiation a été institué par la loi du 05 mars 2007 relative au droit au logement opposable. Vous pouvez saisir la commission de médiation (D.D.C.S., secrétariat de la commission de médiation, 29 rue Deille, CS 20002, 85023 LA ROCHE SUR YON Cedex), à l'aide du formulaire type disponible sur le site internet ([www.ddja85.fr](http://www.ddja85.fr)) ou à la D.D.C.S., dans les deux cas suivants :

- si aucune offre de logement ne vous est faite à l'issue d'un délai fixé par l'arrêté préfectoral du 5 mars 2006 : 24 mois pour le secteur géographique du littoral et rétro-littoral, 15 mois sur le reste du département.
- Vis-à-vis de votre 1er choix de commune, vous pourrez saisir la commission de médiation à compter du : 30/04/2020
- sans condition de délai, si vous remplissez l'une des conditions suivantes : 1) dépourvu de logement, 2) menacé d'expulsion sans relogement, 3) hébergé dans une structure d'hébergement de façon continue depuis 6 mois ou logé dans un logement de transition depuis plus de 18 mois, 4) logé dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux, 5) logé dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent et si vous avez au moins un enfant mineur, ou bien si vous êtes handicapé ou si vous avez à votre charge au moins une personne en situation de handicap.

## La fiche demandeur

Numéro de dossier : 085

Déposé le :

<b>Le demandeur</b> Nom (Nom de jeune fille) : Prénom : Date de naissance : Nationalité : Situation familiale : Tél. Domicile : Tél. Portable : Tél. Travail : Mèl : Mèl assistant démarche :																															
<b>Adresse où le courrier doit être envoyé</b> Bâtiment : Escalier : Etage : Appartement : Numéro - Voie : Complément adresse : Lieu-dit : Code postal - Localité : Pays : Si vous êtes hébergé(s) :																															
<b>Adresse du logement où vous vivez (si elle est différente)</b> Bâtiment : Escalier : Etage : Appartement : Numéro - Voie : Complément adresse : Lieu-dit : Code postal - Localité : Pays : Si vous êtes hébergé(s) :																															
<b>Le codemandeur : votre conjoint ou le futur co-titulaire du bail</b> Nom (Nom de jeune fille) : Prénom : Date de naissance : Nationalité : Situation familiale : Tél. Domicile : Tél. Portable : Tél. Travail : Mèl : Lien avec le demandeur :																															
<b>Personnes fiscalement à votre charge ou à la charge du codemandeur qui vivent dans le logement</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Prénom</th> <th>Date de naissance</th> <th>Sexe</th> <th>Lien de parenté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Si naissance attendue, nombre d'enfants à naître ?</td> <td colspan="3">Date de naissance prévue :</td> </tr> <tr> <th>Enfant</th> <th>Date de naissance</th> <th>Sexe</th> <th>Garde alternée</th> <th>Droit de visite</th> </tr> <tr> <td>1er</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4ième</td> </tr> <tr> <td>2ième</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>5ième</td> </tr> <tr> <td>3ième</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>6ième</td> </tr> </tbody> </table>		Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	Si naissance attendue, nombre d'enfants à naître ?		Date de naissance prévue :			Enfant	Date de naissance	Sexe	Garde alternée	Droit de visite	1er				4ième	2ième				5ième	3ième				6ième
Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté																											
Si naissance attendue, nombre d'enfants à naître ?		Date de naissance prévue :																													
Enfant	Date de naissance	Sexe	Garde alternée	Droit de visite																											
1er				4ième																											
2ième				5ième																											
3ième				6ième																											
<b>Situation professionnelle du demandeur</b> Profession : Avez-vous plusieurs employeurs ? Nom de votre employeur (si vous en avez plusieurs, employeur principal) : Si vous êtes salarié dans une entreprise de plus de 10 salariés, N° SIRET de l'employeur : Code postal - Commune du lieu de travail : Si l'employeur cotise à un (ou des) organisme(s) collecteur(s) du 1% logement (Action logement), indiquez son nom :																															
<b>Situation professionnelle du codemandeur</b> Profession : Avez-vous plusieurs employeurs ? Nom de votre employeur (si vous en avez plusieurs, employeur principal) : Si vous êtes salarié dans une entreprise de plus de 10 salariés, N° SIRET de l'employeur : Code postal - Commune du lieu de travail : Si l'employeur cotise à un (ou des) organisme(s) collecteur(s) du 1% logement (Action logement), indiquez son nom :																															
<b>Revenu fiscal de référence</b> <b>Avis d'imposition du demandeur</b> <b>Autre avis d'imposition du codemandeur</b> Sur les revenus de l'année 2017 Sur les revenus de l'année 2016																															
<b>Ressources mensuelles</b> <b>Demandeur</b> <b>Codemandeur</b> <b>Total des personne(s) fiscalement à charge qui vivent dans le logement</b> Allocation chômage / indemnités																															
<b>Logement actuel</b> Statut : Hébergé chez un particulier      Nom :      SIREN :      Depuis le : Loyer ou une redevance, montant mensuel (avec charges) :      AL ou l'APL, montant mensuel : Nombre de personnes habitant dans le logement actuel :      Catégorie :      Type de logement :      Surface : Êtes-vous (ou le codemandeur) propriétaire d'un logement autre que celui que vous habitez ?      Non Si oui :      Commune :      Code postal :      Type de logement :																															
<b>Motif de votre demande</b> <b>1er motif</b> <b>2ième motif</b> <b>3ième motif</b>  Précision si autre motif :																															
<b>Le logement que vous recherchez</b> Catégorie : Indifférent      Souhaitez-vous un parking ?      Type de logement : Acceptez-vous : un logement en rez-de-chaussée ?      Acceptez-vous : un logement sans ascenseur ? Montant maximum de la dépense de logement (loyer + charges) que vous êtes prêt(e) à supporter :																															
<b>Localisation souhaitée</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Commune</th> <th>Quartier ou arrondissement</th> <th>Commune</th> <th>Quartier ou arrondissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>CHALLANS</td> <td>5</td> <td>NOTRE DAME DE RIEZ</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>ST HILAIRE DE RIEZ</td> <td>6</td> <td>ST GILLES CROIX DE VIE</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>LE FENOULLIER</td> <td>7</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>COMMEQUIERS</td> <td>8</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Acceptez-vous que votre demande soit élargie aux autres communes de l'agglomération (communauté urbaine ou d'agglomération ou de communes) ? L'une des personnes à loger est handicapé(e) et le logement que vous recherchez doit être adapté à ce handicap :		Commune	Quartier ou arrondissement	Commune	Quartier ou arrondissement	1	CHALLANS	5	NOTRE DAME DE RIEZ	2	ST HILAIRE DE RIEZ	6	ST GILLES CROIX DE VIE	3	LE FENOULLIER	7		4	COMMEQUIERS	8											
Commune	Quartier ou arrondissement	Commune	Quartier ou arrondissement																												
1	CHALLANS	5	NOTRE DAME DE RIEZ																												
2	ST HILAIRE DE RIEZ	6	ST GILLES CROIX DE VIE																												
3	LE FENOULLIER	7																													
4	COMMEQUIERS	8																													
<b>Précisions complémentaires</b>  Souhait du renouvellement de votre demande par voie électronique ? : Non																															